

Former un chargé de prévention des risques professionnels

Objectifs

Compétence visée

- Mener à bien sa mission de responsable prévention
- Définir les actions nécessaires de prévention des risques professionnels

Aptitudes

- Comprendre et intégrer les grands principes de la réglementation liés à la santé et sécurité au travail
- Identifier les acteurs et se positionner comme acteur de la prévention au sein de l'entreprise
- Intégrer, déployer et mettre en œuvre les objectifs d'amélioration en matière de santé et sécurité au travail

Les plus de ce programme

Modalités de positionnement et d'évaluation

- Evaluation des acquis à l'entrée et en fin de la formation, par grille de positionnement

Modalités pédagogiques

- Formation collective
- Apports théoriques et méthodologiques
- Echanges et réflexions sur les situations concrètes rapportées par les participants
- Analyse des pratiques

Le Consultant/ formateur est IPRP (Intervenant en Prévention des Risques Professionnels reconnu par la DIRECCTE) et auditeur auprès d'AFNOR Certification et du MASE.

PARTIE 1 : L'obligation de sécurité de l'employeur

1. Se repérer dans la réglementation

- Identifier les textes applicables : lois, directives, normes.
- Trouver les sources adaptées.

2. Répertorier les principales obligations de l'entreprise

- Les principes généraux de prévention
- Le programme de prévention
- L'obligation de veiller à sa propre sécurité et à celle des autres
- L'obligation de résultat incombant à l'employeur
- Les obligations issues du décret du 5 Novembre 2001 : cadre réglementaire, démarche de prévention, Document Unique (formalisation et actualisation)
- Le règlement intérieur
- L'accueil et la formation sécurité des collaborateurs
- Les formations obligatoires en sécurité
- L'organisation des secours
- Le devoir d'information des salariés (affichages obligatoires, bilans annuels obligatoires, ...)
- Le stress et le harcèlement moral
- Le recours au travail temporaire
- Les recours aux entreprises extérieures

3. Connaître les obligations en matière d'accident du travail et gérer ses conséquences

- Distinguer accident de travail/de trajet et maladie professionnelle.
- Optimiser la déclaration et le suivi de l'accident du travail.
- Connaître les principes de la tarification et de la réparation des AT.

4. Maîtriser le rôle des différents acteurs

- CSE : rappel des domaines de compétences
- Le devoir d'alerte et le droit de retrait du salarié
- Le rôle et les missions du médecin du travail, les obligations de l'entreprise
- Les missions de l'inspecteur du travail, de la CARSAT, de l'ARACT

5. Clarifier les règles et niveaux de responsabilité engagée

- L'étendue de la responsabilité civile
- Les risques de responsabilité pénale
- La délégation de pouvoir
- La faute inexcusable de l'employeur

6. Missions et outils

- Prioriser la démarche de prévention
- Connaître les risques particuliers
- Faire respecter les règles

PARTIE 2 : Les missions du chargé de sécurité, les outils et pratiques pour mener à bien sa mission

1. Le cadre réglementaire du référent Prévention

- Le décret n°2012-135 du 30 janvier 2012
- L'article L 4644-1 du code du travail et autres textes

2. La désignation du référent Prévention

- La méthode de désignation
- La place dans l'organigramme
- Les impacts possibles/ souhaitables sur contrat de travail et fiche de poste
- L'absence de transfert de responsabilité
- Les possibles délégations

3. Les missions du référent Prévention

- Évaluation des risques professionnels
- Élaboration de plans d'action de réduction des risques
- Suivi des mesures de prévention
- Information des salariés sur l'hygiène et la sécurité au travail.

4. L'animation de la démarche de prévention des risques professionnels

- Organiser la démarche de prévention des risques professionnels en lien avec la direction
- Repérer les différents acteurs et trouver le positionnement adapté
- Le cas spécifique du positionnement vis-à-vis du CSE
- Situer les différents enjeux
- Maîtriser les différentes étapes d'une démarche de prévention
- Mobiliser les intervenants en prenant en compte les spécificités de l'entreprise
- Identifier les indicateurs en santé et sécurité au travail

5. La mise en œuvre de la démarche de prévention des risques

- Identifier les risques d'accidents et d'atteintes à la santé encourus par les salariés
 - Les risques liés aux infrastructures
 - Les risques liés à l'activité
 - Les risques liés aux interventions des entreprises extérieures
- Proposer des mesures de prévention
- Rédiger des fiches de consignes de sécurité
- Valider les mesures de prévention
 - Associer tous les acteurs aux choix des mesures
 - Rédiger le plan d'action
- Assurer le suivi du plan d'action
- Participer à l'élaboration et à l'actualisation du document unique
- Evaluer les besoins pour assurer la pérennité des mesures de prévention

6 . Synthèse de la formation/ Echanges

Public

Toute personne désignée par son employeur comme chargé(e) de sécurité, chargé de prévention des risques, ... ou toute personne de l'organisme intéressée par cette démarche aucun prérequis

Durée

3 jours